Bordereau attestant l'exactitude des informations - CHAMBERY - 7301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 19/06/2026 - 9127 - 2017 B 01040 - 831 332 507 - ABA productions

ARRIVÉ le
19 JUIN 2026
GREFFE T.C
Chambéry

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

SARL ABA PRODUCTIONS
Edition du : 01/01/2025 au 31/12/2025 Avec brouillard Hors simulation
Soldes N-1 de l'exercice

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)		8 545
Achats d'approvisionnement		50	Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	1 118	1 658	Subventions d'exploitation		
Impôts, taxes et versements assimilés	42		Autres produits		1 635
Rémunération du personnel			Produits financiers		
Charges sociales					
Dotations aux amortissements	1 438	3 488			
Dotations aux provisions					
Autres charges	365	901			
Charges financières					
TOTAL (I)	**2 963**	**6 097**	**TOTAL (I)**		**10 180**
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)			PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)		
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	**2 963**	**6 097**	**TOTAL DES PRODUITS (I+II)**		**10 180**
BENEFICE OU PERTE	(2 963)	4 083			
TOTAL GENERAL		**10 180**	**TOTAL GENERAL**		**10 180**

BILAN SYNTHETIQUE

SARL ABA PRODUCTIONS
Edition du 01/01/2025 au 31/12/2025 Avec brouillard Hors simulation
Soldes N-1 de l'exercice

ACTIF	Exercice N Brut	Amortissements et provisions	Net	N-1 Net
Actif immobilisé :				
Immobilisations incorporelles				
- Fonds commercial				
- Autres				
Immobilisations corporelles	12 238	9 501	2 737	3 002
Immobilisations financières				
TOTAL I	**12 238**	**9 501**	**2 737**	**3 002**
Actif circulant :				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances :				
Clients et comptes rattachés				
Autres	3 836		3 836	4 089
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	793		793	3 160
Caisse				
TOTAL II	**4 629**		**4 629**	**7 249**
Charges constatées d'avance (III)	70		70	
TOTAL GENERAL (I+II+III)	**16 937**	**9 501**	**7 436**	**10 251**

PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
Capitaux propres		
Capital	5 000	5 000
Ecarts de réévaluation		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves réglementées		
- Autres		
Report à nouveau	3 074	(1 009)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(2 963)	4 083
Provisions réglementées		
TOTAL I	**5 110**	**8 074**
Provisions pour risques et charges (II)		
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Fournisseurs et comptes rattachés		
Autres	2 326	2 177
TOTAL III	**2 326**	**2 177**
Produits constatés d'avance (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	**7 436**	**10 251**

ABA Productions
Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 €
Siège social : 73 rue Joseph Morion
73000 CHAMBERY

831 332 507 RCS CHAMBERY

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

L'exercice clos le 31 décembre 2025 constitue notre septieme exercice social.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Cette année nous réalisons une année négative (2963 €) résultat lié à l'absence de chiffre d'affaires en 2025 , en conséquence aucun Impôt sur les sociétés ne sera à acquitter. Ce déficit sera reportable en 2026 année que nous espérons plus fructueuse compte tenu des pistes actuellement envisagées au moment de la conclusion de ce

bilan

RÉSULTATS - AFFECTATION

-Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le chiffre d'affaires s'est élevé à 0 €

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 2963 €
La société ne compte aucun salarié.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 1438 €.

Le résultat d'exploitation **ressort pour l'exercice à -2963 .** Et signe pour cette année une position déficitaire

par rapport à 2024

Quant au résultat courant avant impôts, il s'établit **à -2963€**

Après prise en compte :
- du résultat exceptionnel nul,

- d'un impôt sur les sociétés nul, puisque nous n'y sommes pas assujettis en période de déficit

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 se solde par une perte **de 2963 €.**

Au 31 décembre 2025, le total du bilan de la Société s'élevait à 7436 €.

Proposition d'affectation du résultat :

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 2963 €.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 de la manière suivante .

Résultat de l'exercice : -2963 €

En totalité au compte "report à nouveau".

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 5110 €.

Dépenses non déductibles fiscalement

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de commerce.
Il a été pris en compte au cours de l'exercice des frais de l'utilisation de l'espace professionnel dans le domicile personnel de Monsieur LAPIERRE pour l'exercice 2025 couvrant les charges d'electricité et participation à la taxe foncière au prorata des M² utilisés (14).

GERANCE ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Rémunération du gérant.

Nous vous proposons aussi de bien vouloir prendre acte qu'aucune rémunération n'a été servie au gérant.

Il est 21h 30 la séance est levée et il est établi conformément à la Loi Procès -verbal de la présente décision, portée dans le registre des Décisions des actionnaires. FAIT le 19 Avril 2026

Monsieur Jean-Gabriel LAPIERRE
Gérant

Les associés :

Mme ANGELONI

Monsieur Pierre CHARVIN